

LE PETIT LIVRE DE LA FORMATION EN SUISSE · CHAPITRE 4.7 · FICHE DE RÉVISION, STYLE EXAMEN

Mesurer la qualité de sa formation

LFPr 8 · QualiCarte Comment savoir si l'on forme bien ? La loi charge chaque prestataire de développer la qualité de sa formation. Pour les entreprises, l'outil de référence est la QualiCarte : une liste de contrôle, valable pour toutes les professions, qui suit les étapes de la formation en entreprise.

1 L'essentiel à savoir par cœur

- Les prestataires de la formation professionnelle **assurent le développement de la qualité** ; la Confédération encourage et fixe des normes (LFPr 8).
- La **QualiCarte** définit **28 exigences** d'une formation en entreprise de bon niveau, présentées comme une liste de contrôle par étape.
- Elle a été créée par la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP), avec l'Union patronale suisse et l'Union suisse des arts et métiers.
- Elle sert d'abord à l'**autoévaluation annuelle** de l'entreprise ; l'office cantonal ou l'OrTra peut demander à la voir lors d'une visite.
- Un questionnaire permet à l'**apprenti** d'évaluer sa formation sur les mêmes points : on compare les deux regards.

28 exigences de la QualiCarte	**1 fois par an** autoévaluation	**-- à ++** échelle	**3** priorités à retenir

2 La base légale, article par article

- Les prestataires de la formation professionnelle assurent le développement de la qualité (LFPr 8 al. 1).
- La Confédération encourage le développement de la qualité, établit des normes de qualité et en surveille le respect (LFPr 8 al. 2).
- L'autorité cantonale retire l'autorisation de former si la formation à la pratique professionnelle est insuffisante (OFPr 11 al. 1) : la qualité n'est pas une option.

3 Les règles, cas par cas

Situation	Règle	Article
Quand remplir la QualiCarte ?	Une fois par an, en autoévaluation	formationprof.ch
Visite de l'office cantonal	La QualiCarte remplie peut être demandée	formationprof.ch
Profession sans outil qualité propre	La QualiCarte vaut pour toutes les professions	formationprof.ch
Écart entre l'avis du formateur et celui de l'apprenti	Comparer avec le questionnaire de l'apprenti et en discuter	formationprof.ch
Point noté « -- »	Mesure d'amélioration, responsable et date	bonne pratique
Formation insuffisante de façon durable	Risque de retrait de l'autorisation	OFPr 11 al. 1

4 La méthode, dans l'ordre

1. Télécharger la QualiCarte sur formationprof.ch.
2. La remplir en autoévaluation.
3. Faire remplir le questionnaire par l'apprenti.
4. Retenir trois priorités datées.
5. Refaire l'évaluation l'année suivante.

> **« Évaluer sa formation chaque année, avant que quelqu'un d'autre ne le fasse. »**

6 Les pièges

Remplir la QualiCarte seul, sans l'avis de l'apprenti. Le formateur se juge souvent mieux qu'il n'est perçu ; le questionnaire de l'apprenti, sur les mêmes points, montre où sont les vrais écarts.

Côté RH et paie : La qualité de la formation comme indicateur RH

- Faire de la QualiCarte annuelle un point fixe du calendrier RH, avec ses trois priorités.
- Suivre quelques indicateurs : taux de réussite aux examens, ruptures de contrat, apprentis restés après le titre.

7 Le cas type du chapitre

L'atelier qui se note. Un atelier de mécanique remplit la version courte de l'outil ci-dessus. Résultats sur les dix points (0 = « -- », 3 = « ++ ») : engagement 3 et 3 ; début 2 et 3 ; formation au quotidien 1 et 0 ; suivi 1 et 2 ; fin 2 et 2.

a. Quel est le score global ?

b. Quelle étape travailler en premier ?

c. Que faire ensuite ?

Corrigé en fin de fiche.

10 Questions d'examen

1. Vrai ou faux ? Le développement de la qualité est une obligation des prestataires de la formation.

2. Vrai ou faux ? La QualiCarte compte 28 exigences.

3. Vrai ou faux ? La QualiCarte est réservée aux métiers techniques.

4. Vrai ou faux ? Elle a été conçue par le SEFRI seul.

5. Vrai ou faux ? L'office cantonal peut demander à voir la QualiCarte remplie.

6. Vrai ou faux ? Une formation durablement insuffisante peut coûter l'autorisation de former.

7. Cas express : Score de 19 sur 30 : quel pourcentage ?

8. Cas d'examen, « Le regard de l'apprenti » : Le formateur note « ++ » le point « le formateur a du temps réservé pour l'apprenti » ; l'apprenti note « - ». Que faire ?

9. Résolvez le cas type de la section 7, « L'atelier qui se note », questions a à c.

10. Citez les étapes de la méthode, dans l'ordre, et la base légale du chapitre.

11 Corrigés

1. Vrai : LFPr 8 al. 1.

2. Vrai : Selon formationprof.ch.

3. Faux : Elle vaut pour toutes les professions.

4. Faux : Par la CSFP, avec l'Union patronale suisse et l'usam.

5. Vrai : Lors d'une visite d'entreprise.

6. Vrai : OFPr 11 al. 1.

7. 63 %. 19 ÷ 30 = 0,633.

8.

Ne pas trancher qui a raison : demander des exemples concrets, fixer une plage hebdomadaire fixe et vérifiable, puis refaire l'évaluation des deux côtés au semestre suivant.

9.

1. Total 3 + 3 + 2 + 3 + 1 + 0 + 1 + 2 + 2 + 2 = 19 points sur 30, soit **63 %**.

2. La formation au quotidien (moyenne 0,5) : pas de planification par semestre, presque pas de temps réservé au formateur.

3. Trois mesures datées : réserver une plage fixe au formateur, planifier le semestre suivant avec le plan de formation, faire les rapports semestriels. Puis remplir la QualiCarte officielle et la refaire dans un an.

10. 1) Télécharger la QualiCarte sur formationprof.ch. ; 2) La remplir en autoévaluation. ; 3) Faire remplir le questionnaire par l'apprenti. ; 4) Retenir trois priorités datées. ; 5) Refaire l'évaluation l'année suivante. Base : LFPr art. 8 ; OFPr art. 11 ; QualiCarte (CSFP, UPS, usam), formationprof.ch.